Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 15 (1988)

Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une assurance-maladie qui vous accepte à tout âge sans «si» et sans «mais»? Mais si!

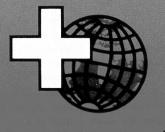
Vous avez bien lu: grâce à un accord conclu entre le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger et la Société suisse Grutli, vous pouvez vous assurer aujourd'hui déjà pour le jour où vous rentrerez en Suisse – que ce soit pour toujours ou pour des vacances de 6 mois au maximum. Vous serez alors accepté sans «si» et sans «mais» par l'assurance-maladie Grutli. Et cela à un taux de prime calculé d'après l'âge que vous avez aujourd'hui. Vous éco-nomiserez bel et bien, année après année, des centaines de francs de primes. Ces avantages ne vous coûteront que quelques francs par mois si vous vous associez maintenant au contrat collectif du Fonds de solidarité avec la Société suisse Grutli. Demandez sans engagement notre brochure d'information.



Coupon

OUI, je désire recevoir la brochure d'information sur l'assurance qui me coûte si peu aujourd'hui et m'apportera tant demain.

Coupon à renvoyer au: Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.



GRUTLI

Nom

Prénom

Adresse

Immatriculé/e auprès de la représentation suisse à